

---

# La Semaine Religieuse

## DE MONTREAL

---

### Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Aux prières. — V Tournée de confirmations. — VI Choses de France. — VII Apostolat de la prière. — VIII Correspondance Américaine. — IX La Côte-des-Neiges (VIIe article). — X Les RR. PP. Jésuites en Allemagne. — XI Le meurtre de Saint-Eustache et les journaux. — XII Union Saint-Jean.

---

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 8 mars

Solennité de S. Joseph.

---

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 8 mars

Messe du II dim. de Carême, *semi-double privilégiée* ; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens* ; préf. du Carême. — I vêpres de Ste Françoise ; mém. du dim. et de S. Jean de Dieu.

---

### SOLENNITE DE TITULAIRES

Dimanche, le 15 mars

Solennité de S. Joseph. — On ne peut faire en ce jour aucune autre solennité, J. S.

---

### AUX PRIERES

Frère Joseph Puech, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Treize-Pierres, France.

Mme Maria Lelu, décédée à Billy-Berdau, France.

Sœur Thirza, professe coadjutrice, des Sœurs de la Charité de la Providence.

## TOURNEE DE CONFIRMATIONS

---

- AVRIL.— 16, jeudi, 7.30 heures. Couvent de Villa Maria.  
 16, “ 10.30 heures. Collège de Notre-Dame-des-Neiges.  
 17, vendredi, 3.00 heures du soir. Asile de Nazareth.  
 17, “ 5.00 heures du soir. Hôpital-Général de Montréal.  
 18, samedi, 2.30 heures du soir. Bon-Pasteur.  
 18, “ 4.00 heures du soir. Académie Saint-Louis-de-Gonzague.  
 19, dimanche, 7.30 heures. Couvent de Saint-Laurent.  
 20, lundi, 7.30 heures. Couvent de Lachine.  
 21, mardi, 7.30 heures. Académie du Sacré-Cœur.  
 24, vendredi, 3.00 heures du soir. Mont Saint-Louis.  
 25, samedi, 3.00 heures du soir. Pensionnat Saint-Basile.  
 25, “ 4.30 heures du soir. Paroisse Saint-Michel.  
 25, “ 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Viateur.  
 26, dimanche, 2.30 heures du soir. Paroisse Saint-Jean-Baptiste.  
 26, “ 5.00 heures du soir. Paroisse Saint-Denis.  
 26, “ 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Enfant-Jésus.  
 27, lundi, 9.00 heures. Institution des Sourdes-Muettes.  
 27, “ 4.00 heures du soir. Paroisse Sainte-Cunégonde.  
 27, “ 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Joseph.  
 28, mardi, 4.30 heures du soir. Paroisse Sainte-Elisabeth-du-Portugal.  
 28, “ 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Henri.

- AVRIL. — 29, mercredi, 4.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.
- 29, " 7.30 heures du soir. Paroisse Conversion-de-Saint-Paul.
- MAL. — 1, vendredi, 7.30 heures. Mont Sainte-Marie.
- 2, " 11.00 heures. Académie Saint-Antoine.
- 2, samedi, 4.00 heures du soir. Paroisse Saint-Antoine.
- 2, " 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Patrice.
- 3, dimanche, 8.00 heures. Cathédrale.
- 3, " 3.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-des-Neiges.
- 3, " 5.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-de-Grâce.
- 4, lundi, 7.30 heures. Couvent d'Hochelaga.
- 4, " 10.00 heures. Mont de La-Salle.
- 4, " 11.00 heures. Paroisse Saint-Nom-de-Jésus.
- 5, mardi, 2.30 heures du soir. Paroisse Saint-Nom-de-Marie.
- 5, " 4.00 heures du soir. Paroisse Saint-Jacques.
- 5, " 5.00 heures du soir. Maison de Réforme.
- 6, mercredi, 3.00 heures du soir. Paroisse Notre-Dame-du-Saint-Rosaire.
- 6, " 4.30 heures du soir. Paroisse Saint-Edouard.
- 6, " 7.30 heures du soir. Paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.
- 7, jeudi, 3.00 heures du soir. Paroisse Saint-Vincent-de-Paul.
- 7, " 4.30 heures du soir. Paroisse Saint-Eusèbe-de-Verceil.
- 7, " 7.30 heures du soir. Paroisse La Nativité.
- 8, vendredi, 2.30 heures du soir. Paroisse Saint-Gabriel.
- 8, " 3.30 heures du soir. Paroisse Saint-Charles.

---

MAI.—9, samedi,	2.30 heures du soir.	Paroisse Saint-Louis-de-France.
9, “	4.30 heures du soir.	Paroisse Saint-Grégoire-le-Thaumaturge.
10, dimanche,	3.30 heures du soir.	Paroisse Sainte-Brigide
10, “	5.00 heures du soir.	Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
10, “	7.30 heures du soir.	Paroisse Saint-Pierre.
11, lundi,	3.00 heures du soir.	Paroisse Sacré-Cœur.

---

## CHOSSES DE FRANCE

---

N congrès, comprenant des propriétaires, des architectes, des entrepreneurs et des ouvriers, s'est réuni dernièrement à Paris pour protester contre l'abus du travail le dimanche.

Les membres du congrès ont adopté des résolutions et exprimé des vœux dont nous ne donnons ici que le résumé.

Le repos hebdomadaire est à la fois un droit naturel et un devoir.

Le dimanche est le seul jour qui convienne pour le repos hebdomadaire au point de vue social et familial, aussi bien qu'au point de vue de la liberté de conscience.

Tout homme privé du repos régulier du dimanche, éprouve de ce fait un préjudice moral et physique.

En conséquence, tous ceux qui font construire, ou concourent aux travaux de bâtiments, devraient prendre les mesures nécessaires pour assurer à leurs ouvriers le repos du dimanche et des jours fériés.

Les propriétaires pourraient, à cet effet, imposer dans leurs contrats l'obligation du repos dominical, sous peine d'amende, ou même

de résiliation du contrat. Ils exprimeraient leur volonté formelle dans le même sens à leurs architectes, gérants, concierges et locataires.

Les architectes, à leur tour, s'efforceront de faire pénétrer les mêmes idées chez leurs clients.

Tous enfin uniront leurs efforts, leur crédit et leur influence, pour agir sur les conseils municipaux, sur le gouvernement lui-même, afin d'obtenir une législation favorable au repos du dimanche.

Ce grand mouvement est digne de tout éloge. Car la violation du dimanche est une des plaies sociales de la France ; et la restauration du dimanche, avec son repos nécessaire au bien-être physique de l'homme, et l'assistance à la sainte messe nécessaire à son bien-être moral, est l'œuvre essentielle, l'œuvre urgente de ce temps.

\* \* \*

Les origines des infirmières laïques, en France, sont franc-maçonnnes.

On se moque, souvent même au Canada, de nos affirmations répétées que la franc-maçonnerie est l'âme dirigeante de toutes les mesures du gouvernement français contre les congrégations religieuses, les écoles libres, l'épiscopat et le clergé. Nous avons eu cependant l'occasion de prouver la vérité de ces allégations.

Cette fois encore notre assertion est exacte.

Parmi les travaux du *convent*, ou assemblée générale annuelle des loges de la *Fédération du Grand Orient de France*, tenu en 1897, se trouvent la création des écoles professionnelles d'infirmiers et d'infirmières et la laïcisation du personnel secondaire des hôpitaux.

En 1900, le *convent* adopta la délibération suivante : « L'assemblée générale des Loges de la Fédération du Grand Orient de France, réunie en son *convent* annuel et saisie d'un ensemble de propositions et de vœux émanant de divers congrès... émet les

« vœux : que tous les hôpitaux civils et militaires soient laïcisés et  
« que les infirmières laïques soient substituées aux religieuses ».

Rappelons à ce sujet un autre document émané des loges, concernant la *Ligue de l'Enseignement*, ses conférences et ses publications.

Le 24 juillet 1898, le congrès des loges de la région parisienne émettait le vœu qui suit et qui se passe de commentaires :

« Le Congrès des L L.\*.\* de la région parisienne, déclare adhérer  
« à la Ligue de l'Enseignement, engage tous ses membres et tous  
« les F.\*.\* M.\*.\* de France à s'inscrire comme adhérents des dites  
« sociétés scolaires créées dans leur voisinage, et à user de leur  
« influence en leur faveur ».

La Ligue de l'Enseignement, en France, est donc plus que suspecte ; patronnée qu'elle est par les loges, il faut qu'elle serve les desseins de celles-ci, qu'elle les aide dans leur œuvre néfaste de laïcisation des écoles primaires et supérieures.

En voilà assez pour que la Ligue de l'Enseignement, organisée dernièrement à Montréal, s'empresse de rassurer un grand nombre de catholiques inquiets à son sujet, et de déclarer nettement qu'elle n'a aucun lien d'affinité avec celle de France. Même alors, l'organisation de cette Ligue ne serait pas sans offrir des dangers ; et la Ligue doit, si elle veut être utile, seconder et nullement entraver l'œuvre de notre éducation nationale telle qu'elle a été poursuivie jusqu'à ce jour.

\* \* \*

Dans sa réponse à l'interpellation de M. Lamy, à propos de la circulaire ministérielle proscrivant l'usage du breton dans la prédication paroissiale et l'enseignement du catéchisme, M. Combes a eu le triste courage d'avouer que, pour lui, toute la question se ramenait au point de savoir si l'usage du breton servait ou non l'influence cléricale.

Le président du Conseil a prétendu que les ministres du culte s'obstinent à n'employer que le breton dans les églises uniquement « parce que, dans leur esprit, il s'y rattache de vieux souvenirs et « de vieilles traditions d'une *sujétion morale* qui se perd dans la « nuit des temps » ; et aussi « parce que le breton se prête moins que « le français à exprimer les idées nouvelles, ces vilaines et détestables idées républicaines, dont la langue française est l'admirable « messagère ».

M. Lamy a démontré, cependant, par des faits et par des chiffres, que ce sont les parties de la Bretagne où le français seul est parlé qui envoient comme représentants à la Chambre des hommes nettement hostiles à la politique du gouvernement actuel, et que ce sont les parties de la Bretagne bretonnante, où l'on ne parle que le breton, qui élisent des députés favorables aux idées du ministère.

Un autre député républicain, M. Louis Hémon, a soutenu avec raison, de son côté, que quand le ministre du culte est chargé de donner l'instruction à des vieillards qui n'ont jamais passé par l'école, ou à des enfants qui, dès le premier âge, n'ont entendu parler que le breton dans la famille et qu'un séjour de quelques mois à l'école n'a pu sérieusement initier à la connaissance du français, ce serait se moquer des uns et des autres que de mettre le français en tout et pour tout à leur disposition. « Après tout, ajouta l'orateur, « on ne peut demander à l'Eglise que de prendre les gens tels qu'ils « lui viennent. Ce n'est pas elle qui les forme ; ce n'est pas elle qui « est chargée de leur distribuer l'enseignement de la langue française. Et si la tâche ne se faisait pas à l'école, ce n'est pas à l'église « qu'il faudrait qu'elle fût faite ».

Ces raisonnements vigoureux ont laissé M. Combes parfaitement indifférent. Il n'a pas voulu démordre de la position qu'il avait prise, parce qu'il ne veut pas démordre de ses idées anticléricales. « Que les prêtres récalcitrants en prennent leur parti, » a-t-il déclaré avant de descendre de la tribune.

« Tant que je serai le ministre des cultes, je tiendrai la main à la  
 « mise en pratique de ma circulaire.... j'ai le devoir d'avertir loyale-  
 « ment les intéressés que la paix ne pourra se faire, et ne se fera,  
 « que par la soumission absolue du clergé breton aux ordres du  
 « gouvernement ».

*Pro ratione stat voluntas.* — Comment, en face d'une telle attitude du ministère, a-t-on encore l'audace de parler de régime de liberté et d'égalité en France ?

\* \* \*

La politique de M. Combes à l'égard des ordres enseignants est difficilement conciliable avec sa fameuse déclaration du 26 janvier dernier, en réponse à M. Maurice Allard demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le passage de ce discours, qui a créé en France une si profonde émotion, et a produit un désarroi complet dans les rangs des radicaux et des socialistes, est trop important pour que nous ne le reproduisions pas intégralement :

« Si vous supprimez le budget des cultes par un vote improvisé,  
 « vous jetez ce pays dans le plus grand embarras qui puisse s'imagi-  
 « ner. Cet embarras, que vous ne semblez pas prévoir, affecterait  
 « non seulement les consciences que vous aurez troublées, mais jette-  
 « rait la République dans un véritable périi. Un peuple n'a pas été  
 « nourri en vain, pendant une longue série de siècles, d'idées reli-  
 « gieuses, pour qu'on puisse se flatter de pouvoir y substituer en un  
 « jour, par un vote de majorité, d'autres idées contraires à celles-là.

« Vous n'effacerez pas d'un trait de plume les quatorze siècles  
 « écoulés. Avant même de les effacer, il est de votre devoir de vous  
 « demander à l'avance par quoi vous les remplacerez.

« Je reprends ma phrase. Je disais que notre société ne peut pas  
 « se contenter des simples idées morales telles qu'on les donne  
 « actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de nos  
 « écoles primaires.

« Pour que l'homme puisse affronter les difficultés de la vie avec  
« ces idées, il faut les étendre, il faut les élever, il faut les compléter  
« par un enseignement que vous n'avez pas encore créé et que vous  
« devez créer avant de répudier l'enseignement moral qui a été  
« donné jusqu'à présent aux générations.

« Quand nous avons pris le pouvoir, bien que plusieurs d'entre  
« nous fussent partisans théoriquement de la séparation de l'Eglise et  
« de l'Etat, nous avons déclaré que nous nous tiendrons sur le ter-  
« rain du concordat. Pourquoi ? Parce que nous considérons en ce  
« moment les idées morales, telles que les Eglises les donnent — et  
« elles sont les seules à les donner en dehors de l'étude primaire —  
« comme des idées nécessaires ».

M. Combes a attaqué de front une des idées les plus chères à la  
partie la plus active de la majorité de la Chambre française : à savoir  
l'enseignement qu'on donne dans l'école laïque remplace à tous les  
points de vue avec avantage celui de la religion.

Par là M. Combes s'est fait beaucoup d'ennemis, et on s'est étonné,  
à bon droit, de son défaut de logique, puisqu'en même temps qu'il  
proclame la nécessité de l'enseignement religieux pour le peuple, il  
persécute et chasse de France les congrégations qui donnent cet  
enseignement.

Aussi, toute la presse anticléricale a-t-elle retenti d'invectives et  
de menaces.

La majorité de la Chambre a manifesté ouvertement son mécontentement.  
Les journaux ministériels, en termes hautains et amers, ont  
enjoint au chef de retracter ses paroles.

M. Combes, qui, quelques semaines auparavant, avait répondu aux  
interpellations de l'extrême gauche : « La majorité savait très bien  
« qui j'étais quand elle m'a accepté comme président du Conseil. Si  
« elle trouve que je ne suis pas à ma place, elle n'a qu'à le dire » ;  
M. Combes qui a résisté aux réclamations pourtant si justes des reli-  
gieux et des sœurs qu'il persécute, aux protestations à la fois dignes et

fermes de tout l'épiscopat français, aux plaintes et aux reproches décrets, quoique très formels du Saint-Siège lui-même ; M. Combes a eu peur, il a courbé la tête, il s'est exécuté.

Le président du Conseil déclara le 7 du mois courant, devant les Chambres ébahies d'un tel cynisme, qu'il a voulu simplement, dans son mémorable discours du 26 janvier, témoigner son dédain pour la morale religieuse et son admiration pour la morale indépendante.

Peut-on pousser plus loin la comédie ?

L'explication, ou plutôt la rétractation de M. Combes, a satisfait les radicaux ; ils l'ont reçue au milieu d'acclamations bruyantes.

M. Combes n'a pas compris — remarque un journal de Paris — que la majorité « s'applaudissait elle-même d'avoir à son service un « valet si docile ! »

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

---

## Apostolat de la Priere

---

✓ *Intention générale pour le mois de mars 1903*

*Approuvée et bénie par Léon XIII*

### La dévotion à saint Joseph

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur Immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que nous apprenions tous, à l'école de saint Joseph, les fortes vertus nécessaires à la vie chrétienne.

*Résolution apostolique* : S'efforcer, durant ce mois de mars, de propager autour de nous la dévotion à saint Joseph.

---

## CORRESPONDANCE AMERICAINE

Troy, N. Y., 21 février 1903.



MR Denis O'Connell, vicaire de l'église Santa Maria in Transtevere, de Rome, dont Son Eminence le cardinal Gibbons est le pasteur en titre, a été nommé, le 14 janvier dernier, recteur de l'Université Catholique de Washington, par Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Mgr O'Connell est né à Colombia, dans la Caroline du Sud, en l'an 1853. Il a été ordonné à Rome en 1877 ; et, dès son retour aux Etats-Unis, il fut désigné comme assistant à la cathédrale de Richmond, dont Mgr Gibbons était alors évêque.

En 1884, aussitôt après le concile de Baltimore, à la mort du Père Hostelot, il devint recteur du Collège Américain de Rome, et il occupa cette charge jusqu'en 1895. Depuis lors il remplit le ministère à l'église Santa Maria in Transtevere.

— L'Université de Washington vient d'être placée sous le contrôle de la Congrégation des Etudes, dont le cardinal Satolli est le préfet. Jusqu'à présent cette école avait été sous la dépendance de la Congrégation de la Propagande. Elle est maintenant sous le même pied que les universités d'Insrück, de Louvain et de Rome.

— Le problème qui consiste à vouloir « relier entre elles les différentes branches de l'Eglise divisée », recommence à passionner bien des âmes protestantes éprises d'unité. Mais, comme l'énoncé lui-même l'indique, la solution est impossible, quoique l'inconnue X en soit évidente.

Les branches ne se relient pas, elles se greffent, elles doivent se nourrir de la sève même de l'arbre si elles veulent vivre. Sans cette adhésion immédiate, l'union reste une utopie, la mort est fatale.

Une fédération d'Eglises et d'organisations chrétiennes vient d'être établie à New York, dans le but de travailler à la réunion de toutes

les sectes protestantes en une seule. A Winnipeg, en Canada, l'église méthodiste a décidé la même œuvre. A Londres, l'Abbaye de Westminster vient de résonner les mêmes échos. A Melbourne, en Australie, les presbytériens tendent au même but. Efforts superflus, vœux inutiles ; c'est à Rome, uniquement là, que le protestantisme devra se rendre — se rendre, oui — s'il veut revenir à l'unité complète et infrangible.

A moins qu'il n'abandonne son principe de liberté individuelle dans l'interprétation de la Bible, il est difficile de comprendre comment, non seulement une de ses sectes peut s'entendre avec un autre, mais comment un frère peut s'entendre avec son frère. Toutes les sectes se disent chrétiennes, soit, quoique plusieurs d'entre elles ne reconnaissent même pas la divinité du Christ ; mais leurs doctrines sont presque toujours incompatibles et parfois même contradictoires. En théorie et en pratique, vouloir les réunir est pure chimère et perte de temps.

— Depuis des milliers d'années qu'il y a des hommes . . . et qui pensent, il paraît qu'aucun d'eux n'avait encore pu trouver la vraie définition du mot *religion*. Le lien entre Dieu créateur et sa créature, la croyance à un Dieu éternel rémunérateur et vengeur, ceci n'était qu'un succédané dont M. Howerth, de l'Université de Chicago, n'était pas satisfait. Il creusait sa définition, et patiente la science américaine attendait. Tandis que celle-ci fouillait James Martineau, Butler, etc., etc., il creusait. Le jour devait venir, le jour est venu où nous avons enfin, à l'entendre, la vraie définition de ce commerce intime d'une âme avec son Dieu. La voici : « La religion c'est l'effectif désir d'être en relations directes avec la puissance qui seule sait se manifester elle-même dans l'univers ». Et la science applaudit sur un « eureka » nouveau qui, vu à la lumière de la saine logique, est positivement ridicule. Rayer le « nommé Dieu » même de la religion, Robert Ingersoll, ce Kant américain, était jusqu'à présent le seul qui était allé jusque-là.

HENRY BAYARD.

## LA CÔTE-DES-NEIGES

## VIIe ARTICLE

**Le R. P. Lecompte, S.-J. ; Sœurs Grises ; Pères de  
Sainte-Croix ; M. l'abbé Perrault**

**Q**N aime à se rappeler l'admirable volume du Père Braün, " La fleur du Mont Carmel " ; la Côte-des-Neiges a eu la sienne, dans la personne du Révd Père Lecompte. Elle a poussé adossée au rocher de la petite montagne ; je la vois ici quand tout jeune je ne pouvais prévoir sa beauté future.

Le Père Lecompte a reçu son éducation au collège de Montréal. Entré au noviciat des RR. Pères Jésuites, au Sault-au-Récollet, il s'y est distingué par sa piété. Ses talents et ses aptitudes, qui en avaient fait dès le collège une de ses gloires les plus chères, reçurent leur parfait épanouissement aux maisons d'études des Jésuites en Angleterre et en France. La meilleure preuve de son succès, c'est qu'il a été jugé digne de succéder au très regretté Père Charanse, comme maître des novices. La santé lui manque pour le moment ; mais ses chers novices, les nombreux admirateurs de ses talents et de ses vertus demandent avec instance à Dieu sa guérison et son prompt retour.

Les vertueuses filles de la Mère d'Youville ont, dès le début de l'établissement d'une chapelle à la Côte-des-Neiges, exercé leur zèle pour l'éducation des filles de la localité.

Les Pères de Sainte-Croix y ont érigé un superbe collège pour les jeunes enfants. Une paroisse régulière y a été enfin érigée par Sa Grandeur Mgr Bru-

chési ; nul doute que sous la direction éclairée de M. l'abbé Perrault elle ne prenne un développement des plus heureux.

Son site est, de nature et de souvenirs historiques, un des plus chers au cœur de Ville-Marie.

C.-P. BEAUBIEN, curé, v. f.

## Les RR. PP. Jésuites

### En Allemagne

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Cambrai* :

**L**NE première brèche dans la fameuse loi forgée en 1872 par le Reichstag allemand contre la Compagnie de Jésus, et contre les ordres et congrégations y affiliés — selon fiction de la loi — Rédemptoristes et autres, est enfin faite.

Nous disons une brèche.

L'article 1er reste encore en vigueur : il défend l'établissement de collèges, maisons d'ordre, etc.

Mais les religieux peuvent rentrer et rentreront individuellement. Le peuple catholique allemand se réjouira de voir les Pères pouvoir vivre de nouveau tranquillement au milieu des populations catholiques et y répandre, comme par le passé, les bénédictions de leur labeur religieux.

Le provisoire a duré plus de trente ans. L'iniquité dont les religieux ont été les principales victimes, les attaques incessantes dont ils ont été l'objet, n'ont servi qu'à exalter davantage l'amour, l'affection et l'estime que leur portent tous les vrais catholiques et dont la presse catholique de ces pays s'est faite si souvent l'écho.

## LE MEURTRE DE SAINT-EUSTACHE

### Et les journaux

**N**'EST-CE pas au théâtre, aux romans et surtout aux journaux où sont racontés chaque jour, avec détails, quantité d'assassinats et de suicides, qu'il faut attribuer, pour une large part, la proportion toujours grandissante de la criminalité et le nombre toujours croissant de ceux qui sortent volontairement de l'existence ?

A cette question, que la tragédie de Saint-Eustache, horrible autant que mystérieuse, faisait revenir ces jours-ci sur toutes les lèvres, des centaines de personnes ont apporté à l'archevêché et dans les presbytères des réponses, dont nous consentons par courtoisie envers nos confrères du journalisme à voiler l'expression indignée.

Mais ce que nous ne pouvons taire, c'est la responsabilité terrible encourue, au témoignage unanime des honnêtes gens, par une certaine presse, c'est-à-dire par le journalisme passionnel tel qu'il vient de se révéler encore une fois.

Nous devons dire aussi le dégoût provoqué dans toutes les classes de la société, par ces descriptions inconvenantes capables d'empoisonner à jamais le cœur des jeunes gens et des enfants.

Comment s'étonner, après cela, que les crimes se multiplient dans la société contemporaine ? Aristote a eu raison de définir l'homme un animal imitateur. Ce que le lecteur aura vu quotidiennement dans son journal, aux heures de trouble ou d'angoisses il voudra le faire. C'est surtout aux journaux que peuvent s'appliquer les sévères, mais trop justes paroles de M. de Malstre :

« Si les âmes perdues par les mauvaises lectures nous apparais-

saient tout-à-coup, nous serions effrayés de leur nombre ; si les livres pouvaient parler, ils révéleraient des choses épouvantables sur l'apostolat de perversion qu'ils ont exercé sur les âmes. »

Il est vrai que, rappelés au respect des mœurs par l'autorité religieuse et mus sans doute aussi par un sentiment plus réfléchi de leur dignité professionnelles, quelques-uns de nos journalistes ont exprimé publiquement des regrets que nous voulons croire sincères, puisqu'en fait il y a eu amendement depuis. Mais, au moins, qu'ils se montrent plus prudents à l'avenir et qu'ils exercent donc enfin, d'une façon efficace, ce contrôle — auquel semble échapper presque infailliblement, nous ne savons par quelle étrange fatalité, tout ce qui est excitation au mal, tout ce qui dégrade et corrompt les intelligences et les cœurs. A ce prix, ils auront prouvé que regrets et promesses sont choses sérieuses ! Ils auront prouvé qu'à force d'énergie et de vigilance on peut faire du journalisme intéressant, et même *informer* le public, sans produire en lui des impressions malsaines, éveiller des instincts grossiers et porter au vice.

---

### UNION SAINT-JEAN

---

M. l'abbé J.-E. Laporte, décédé le 26 du courant, était membre de l'association des messes de l'Union Saint-Jean.

26 février 1903.

G. DAUTH, ptre, chan.,

Secrétaire.